

221C0135
FR0010246322-FS0041

15 janvier 2021

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce).

EASYVISTA
(Euronext Growth)

Par courrier reçu le 14 janvier 2021, la société par actions simplifiée Easyvista Holding¹ (10, allée Bienvenue, 93160 Noisy-le-Grand) a déclaré avoir franchi en hausse :

- le 11 janvier 2021, le seuil de 95% du capital de la société EASYVISTA et détenir 1 777 548 actions EASYVISTA représentant autant de droits de vote, soit 95,001% du capital et 94,86% des droits de vote de cette société² ;
- le 12 janvier 2021, le seuil de 95% des droits de vote de la société EASYVISTA et détenir 1 815 234 actions EASYVISTA représentant autant de droits de vote, soit 97,02% du capital et 96,87% des droits de vote de cette société².

Ces franchissements de seuils résultent d'acquisitions sur le marché d'actions EASYVISTA dans le cadre de l'offre publique initiée par le déclarant³.

¹ Contrôlée au plus haut niveau par Eurazeo SE.

² Sur la base d'un capital composé de 1 871 076 actions représentant 1 873 957 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment D&I 221C0120 du 14 janvier 2021.